

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

François FRANCESCHI représenté par Pierre SEMERIVA - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Alexandre BIZAILLON - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DTUP 001-507/13/BC**

**■ Approbation d'une convention de déviation de réseaux avec Electricité Réseaux de France (ERDF), relative à la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château-Gombert et l'université Saint-Jérôme à Marseille 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements.**

**DIFRA 13/9750/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération DTUP 002-615/12/CC du 26 octobre 2012, le Conseil de Communauté a approuvé la déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre le technopôle de Château-Gombert et l'université de Saint-Jérôme à Marseille (13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements).

L'objectif de cette opération est d'améliorer la desserte en transports en commun entre le technopôle de Château-Gombert et l'université de Saint-Jérôme, conformément aux mesures d'accompagnement du Plan Campus pour lesquelles s'est engagée la Communauté Urbaine.

Signé le 25 Octobre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013

Lors des études de conception, le maître d'œuvre de l'opération a réalisé les enquêtes réseaux sur la totalité de l'itinéraire du Bus à Haut Niveau de Service.

Les concessionnaires dont les infrastructures étaient impactées par le projet ont été contactés et plusieurs réunions de travail ont été organisées afin de définir les modalités techniques et financières des dévoiements de réseaux.

Ainsi, il a été acté que les réseaux situés sous les stations du Bus à Haut Niveau de Service ou ceux présentant un état de vétusté important feraient l'objet de travaux de déviation ou de remplacement.

Dans ce cadre, plusieurs réseaux électriques appartenant à Electricité Réseaux De France doivent être déplacés. Ces travaux seront réalisés par le concessionnaire Electricité Réseaux De France, avant que Marseille Provence Métropole n'intervienne pour réaliser les voies du Bus à Haut Niveau de Service.

En outre, s'agissant d'un projet de transport en commun en site propre, le concessionnaire assume la charge financière de ces travaux.

Il convient par conséquent de conclure une convention avec Electricité Réseaux De France afin de fixer les modalités de réalisation de ces travaux et de la soumettre à votre approbation.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008, portant délégation du Conseil de Communauté au président et au Bureau ;
- La délibération DTUP 002-615/12/CC approuvant la déclaration de projet d'intérêt général présentée au Conseil de Communauté du 26 octobre 2012 pour le projet de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre le technopôle de Château-Gombert et l'université de Saint-Jérôme à Marseille (13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements).

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'en préalable aux travaux de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service Château-Gombert / Saint-Jérôme, il est nécessaire que Electricité Réseaux De France dévie plusieurs de ses réseaux impactés par le projet ;
- Qu'il convient d'approuver la convention correspondante avec Electricité Réseaux De France.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Signé le 25 Octobre 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée, conclue avec Electricité Réseaux De France relative à la réalisation de travaux de dévoiement de réseaux.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI